

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - M ROUDET – M BLANC - Mme JACONO – M DARASSE - Mme MAUREL - Mme ALCOUFFE – M FABRE – Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : Mme SANS avec pouvoir à Mme ALCOUFFE.

Etaient absents : M TACCONE – M MOLIERES – Mme MARTY – M DOMINGUEZ.

Date de la convocation : 20 novembre 2019

Secrétaire de séance : M BLANC Francis

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- ✓ Sauvegarde informatique
- ✓ Numérotation de la voirie
- ✓ Vente chemins ruraux
- ✓ Problématique des chats errants
- ✓ Annulation de créances
- ✓ Compte-rendu du conseil d'école
- ✓ Eglise de CARBES
- ✓ Programme 2020 concernant la voirie d'intérêt communautaire
- ✓ Compte-rendu des commissions de la CCLPA
- ✓ Questions et informations diverses

DCM 2019-045
SAUVEGARDE INFORMATIQUE

Devant le constat du risque accru de piratage et vol, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renforcer les dispositifs de sauvegarde des données informatiques de la commune.

Elle présente les offres de deux sociétés.

RICOH France en partenariat avec Wooxo qui propose d'installer un boîtier étanche, ignifuge, anti choc et antivol. Cela permettrait d'assurer une sauvegarde de données cryptées. Le coût est de 130.00 € HT par mois avec un engagement de 5 ans.

Qasi informatique propose une double sauvegarde quotidienne, l'une dans les locaux de la mairie, la seconde dans les locaux de la société. Les données informatiques sont cryptées et leur stockage sécurisé. Le coût s'élève à 60.00 € HT par mois sans engagement de durée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir la proposition de Qasi Informatique d'un montant de 60.00 € par mois.

- CHARGE Madame le Maire de signer le devis et tout document utile à cette décision.

DCM 2019-046
CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS

Considérant la prolifération des chats errants sur la commune et les nuisances que cela engendre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis. Ainsi les chats errants seraient stérilisés et identifiés. La fondation participe à hauteur de 40 € pour un chat femelle et 30 € pour un chat mâle.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de stérilisation et identification des chats errants entre la commune de Damiatte et la fondation 30 millions d'amis.

- DECIDE de plafonner la dépense pour cette mesure à 1 000 € par an.

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

DCM 2019-047
ANNULATION DE CREANCES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière l'a informée du non recouvrement de titres pour un montant de 738.20 € correspondant à des loyers et ce malgré les poursuites engagées.

Elle propose l'admission en non-valeur de cette créance.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PRONONCE l'admission en non-valeur d'une créance de 738.20 € sur le budget principal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette décision.

DCM 2019-048
VIREMENT DE CREDITS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

020	Dépenses imprévues	-3100.00 €
2313 - 258	Constructions	3100.00 €

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

COMPTE RENDU

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} août 2019 décidant la numérotation de la voirie pour la totalité de la commune.

Cependant, pour accéder à une habitation, le Chalet des Sources, située sur la commune de Damiatte, on doit emprunter une voie communale située sur la commune de Serviès.

La réglementation indique que cette habitation aura pour adresse le nom de la voie de la commune de Serviès.

Monsieur DARASSE signale que la voie sur la commune de Serviès porte le nom de route de Vialas.

Devant la confusion que cela peut engendrer, le Conseil Municipal réfléchit à un nouveau nom. Après consultation de l'ancien cadastre, le Conseil Municipal choisit le nom de route de la Juliane pour désigner le chemin qui coupe le hameau de Vialas pour que le nom de route de Vialas soit celui de la voie qui mène jusqu'au Chalet des Sources en partant de la RD 84.

Monsieur DARASSE vérifiera le nom donné à la voie sur la commune de Serviès et Madame le Maire exposera la situation à TIGEO avant de délibérer lors de la prochaine séance.

VENTE CHEMINS RURAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique portant sur le projet de déclassement et aliénation de divers chemins ruraux se tiendra du 15 au 31 janvier 2020. M Luc DURAND a été désigné commissaire enquêteur. Il siègera à la mairie les 15, 21 et 31 janvier 2020. Elle présente les propositions des géomètres pour l'établissement des documents modificatifs du parcellaire. Les devis des sociétés GILG, GEO Sud-Ouest et AGEX varient de 120 € HT à 350 € HT par parcelle créée. Après débat, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition la moins onéreuse, c'est-à-dire celle de la société GILG.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Madame VIDAL communique au Conseil Municipal le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 5 novembre. 118 élèves sont répartis sur 5 classes. L'étude surveillée a repris tous les mardis soir. La demande des parents d'assister aux manifestations festives n'a pas été accordée car le règlement ne permet pas d'accéder à l'école sur le temps scolaire pour des raisons de sécurité. Autre demande des parents : remettre le goûter le matin. Les enseignants n'y sont pas favorables mais pour les enfants qui arrivent à l'école très tôt le matin, en accord avec la mairie et le personnel, les élèves pourront prendre une collation sur le temps de garderie.

EGLISE DE CARBES

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur le Maire de Carbes qui a créé une souscription en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine dans le but de recueillir des fonds qui serviront à la restauration de l'église St Martin de Carbes. Malgré l'octroi de subventions, la commune manque de finances pour réaliser les travaux.

PROGRAMME DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR 2020

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la liste des chemins qui sont inscrits au programme 2020. Feront donc l'objet de travaux réalisés par la communauté de communes la route de Lacapelle, la Bouriasse la Nougarède, le Château de Lacapelle et de Campmagre à Serviès.

Madame MAUREL signale des trous sur la chaussée au niveau du Bourias vers Pourpry. Madame ALCOUFFE demande à Madame le Maire de prévoir le recalibrage du fossé route de Serviès et de faire le point sur l'ensemble des fossés communaux. Madame JACONO indique qu'il y a une grosse flaque avenue de la gare devant la maison de M LAFLEUR. Madame VIDAL informe Madame le Maire que suite aux travaux de déboisement route de Lacapelle, le talus n'est plus marqué visuellement ce qui constitue un danger. Elle suggère d'installer des balises ou un dispositif pour sécuriser cette portion

de voie. Madame le Maire précise que le propriétaire a prévu de replanter des chênes rouges.

CC LAUTRECOIS PAYS D'AGOUT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes vient d'acquérir un nouveau véhicule. Il fallait remplacer la voiture électrique qui avait trop peu d'autonomie. D'autre part, la CCLPA a vendu une parcelle de la zone d'activité de Vielmur à l'entreprise des cars Teste. La CCLPA projette l'acquisition de terrains pour agrandir cette zone vers Castres. Un prêt d'honneur a été attribué à M LEFIL pour l'installation de son garage avenue de Lavour à Damiatte.

SIAEP DE VIELMUR ST PAUL

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le comité syndical du SIAEP de Vielmur St Paul a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2010.

PLUi

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes organise des réunions publiques pour présenter le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi. Une réunion est prévue à St Paul le 4 décembre.

VENTE DU CAMION IVECO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le camion IVECO de la commune a été vendu à un particulier au prix de 1 800 €.

ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DES FETES

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que lors du congrès des maires, elle a fait l'acquisition de nouvelles tables pour la salle des fêtes. Elle a pu négocier une importante remise. Le montant total de la commande s'élève à 12 342 € pour 60 tables avec chariot de rangement. Le paiement sera effectué en 2020.

AQUAVAL

Madame ALCOUFFE communique le compte rendu de la dernière réunion de la commission Aquaval de la communauté de communes. Pour faciliter le recrutement de maîtres-nageurs, la CCLPA financerait la formation du candidat sous réserve de son engagement à travailler toute la saison. Madame ALCOUFFE précise que le site a été très fréquenté en 2019, le bilan montre que c'est la deuxième meilleure saison.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 23H00.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 28 novembre 2019

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONNE Jean-François</i> <i>Absent</i>
<i>Mme SANS Coralie</i> <i>Absente avec pouvoir à Mme ALCOUFFE</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i> <i>Absent</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i> <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i> <i>Absent</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>